

Déclaration du Maroc au Comité des Négociations Commerciales 1 Juillet 2006

Monsieur le Président,

Permettez moi tout d'abord de vous remercier d'avoir convoqué la présente réunion. Mes remerciements vont également aux présidents de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture et du groupe de négociation sur l'accès aux marchés pour les produits non - agricoles qui n'ont ménagé aucun effort pour l'aboutissement des travaux dans les deux volets clés du programme de Doha pour le développement.

Au cours de notre réunion, tenue hier par le Comité des négociations commerciales, nous avons senti un rapprochement des positions des uns et des autres sur certaines questions fondamentales faisant l'objet des négociations en cours. Cette évolution nous a donné l'espoir de pouvoir parvenir, pendant cette semaine, à un accord sur les modalités relatives aux trois volets fondamentaux qui sont l'accès aux marchés des produits agricoles, le soutien interne et l'accès aux marchés des produits non – agricoles.

Aujourd'hui, nous constatons, avec une certaine amertume, que les efforts déployés n'ont toujours pas permis d'atteindre les objectifs escomptés ainsi que les ambitions affichées à HongKong.

Monsieur le Président,

Pour sa part, le Maroc réaffirme son attachement au mandat de Doha, au paquet de juillet 2004 et à la Déclaration de HongKong, et estime que tout nouvel engagement devrait accorder une place centrale à la dimension développement et répondre de manière adéquate aux préoccupations exprimées par les PVD et les PMA.

Le Maroc est d'avis que l'approche dite « bottom up », ainsi que la transparence et la participation de tous dans le processus de négociation en cours, qui ont guidé nos travaux jusqu'à présent, demeurent les conditions *sine qua non* pour la poursuite de ce processus.

Il nous appartient à tous, en cette phase cruciale, de prendre conscience de la complexité de la situation et de tout faire afin d'honorer les engagements pris à HongKong en vue de conclure le cycle de Doha dans les délais requis, à savoir à la fin de cette année. Cela nous incite également à accorder une place non négligeable aux autres négociations figurant sur notre agenda et notamment celles dont les échéances sont fixées à fin juillet.

Joignons donc nos efforts, pour rétablir et réactualiser la dynamique de Doha pour laquelle nous nous sommes donnés tant d'efforts et d'énergie.

Merci Monsieur le Président

Monsieur le Président,

Tout en réaffirmant sa détermination d'établir les modalités pour l'agriculture, le Maroc estime que toute contribution supplémentaire au cycle de Doha doit être accompagnée d'une réduction substantielle du soutien interne à effets de distorsion et à de l'élimination de toute forme de subvention à l'exportation à l'horizon 2013, assorti d'un traitement spécial et différencié approprié.

En effet, le traitement spécial et différencié doit faire partie intégrante de tous les éléments de négociation. Ainsi, le Maroc est en faveur d'une formule de réduction tarifaire avec des bandes de tarifs qui prennent en considération la structure tarifaire des PVD, des niveaux de réductions largement inférieurs à ceux prévus pour les pays développés. Dans cette optique, le Maroc considère que la formule de réduction tarifaire proposée par le G20 constitue une bonne base de travail ;

Nous recommandons davantage de flexibilités dans la sélection et le traitement des produits sensibles afin de répondre à nos objectifs de politiques de développement agricole et rural.

Le Maroc considère que la désignation de produits spéciaux et leur traitement particulier sont des éléments vitaux pour les PVD dans la mesure où cela leur permettrait de mettre en œuvre leurs politiques agricoles aux fins du développement.

L'adoption et l'application d'un Mécanisme de Sauvegarde Spéciale doit être simple et claire, applicable à tous les produits agricoles. Ce mécanisme constitue pour les PED une composante fondamentale du TSD dans le cadre de l'accès aux marchés. Les PED pourront y recourir en tant que filet de protection quand le volume des importations excède un niveau de déclenchement ou le prix à l'import c.a.f. tombe au dessous d'un prix de déclenchement.

Je souhaite également souligner la nécessité d'examiner la question de l'érosion des préférences qui nous sont concédées par nos principaux partenaires. Je propose à cet effet que le Membre accordant la préférence applique une réduction moindre et prenne en considération la question de l'érosion des préférences en désignant les produits spéciaux.

En ce qui concerne le soutien interne total consolidé et la MGS, le Maroc considère que l'engagement de réduction de la part des pays développés doit être substantiel pour garantir son élimination effective et la réduction du de minimis devrait être de l'ordre de 80%

Pour les versements au titre de la catégorie verte, le Maroc considère que la clarification des critères y afférents permettrait de ne retenir que les mesures à effets de distorsion nuls ou minimales sur la production ou les échanges.

Le Maroc soutient au titre du TSD, l'exemption des réductions de la MGS totale consolidée et du de minimis pour les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires

* Le Maroc soutient également toute action et moyens appropriés qui adapteraient la catégorie verte aux réalités de l'agriculture des pays en développement tout en respectant la prescription principale concernant la distorsion au plus minimale. de la production ou des échanges

S'agissant de l'Accès aux marchés des produits non-agricoles, le Maroc est disposé à examiner toute proposition relative à l'utilisation de la formule suisse et susceptible de faire progresser les négociations, à condition qu'un Traitement Spécial et Différencié approprié soit prévu.

Nous ne devons pas perdre de vue que le Cycle de Doha devrait nous apporter une prévisibilité totale de nos échanges commerciaux de biens non agricoles. Cet effort de consolidation de toutes les lignes tarifaires a été d'ores et déjà fourni par le Maroc au terme du Cycle d'Uruguay. C'est pour cette raison que nous soutenons la majoration du coefficient de la formule suisse à utiliser pour les pays en développement ayant fourni un effort de consolidation totale de leurs lignes tarifaires.